

Pour un droit à la formation, nous soutenons la variante « 11+4 »

Préambule

Dans le cadre de la réforme de la maturité gymnasiale, la durée minimale de cette maturité devra dorénavant impérativement être de quatre ans dans tous les cantons suisses. Alors que l'École de maturité dans le canton de Vaud est actuellement de trois ans, cette décision implique de profondes modifications.

Pour les trois organisations syndicales et professionnelles, cette réforme ne concerne pas uniquement le gymnase. Ces modifications peuvent en effet avoir des impacts sur l'organisation de la scolarité obligatoire, mais également sur l'enseignement au secondaire II, tant dans les gymnases que dans les écoles professionnelles.

Selon les organisations signataires de ce manifeste, cette modification ne doit en aucun cas se faire aux dépens de l'école obligatoire et des écoles professionnelles, notamment en réduisant d'une année la formation de base des élèves qui se destinent à l'École de maturité.

De plus, l'idée de distinguer la durée de la scolarité obligatoire entre les élèves qui iraient à l'école de maturité et les élèves qui suivraient un autre cursus, en particulier dans les filières de la formation professionnelle, renforcerait la sélection et le choix précoces des voies de formation.

C'est notamment pour cette raison que les trois organisations soutiennent le système « 11+4 » (onze années de scolarité obligatoire et quatre pour le gymnase) qui promeut une formation complète pour toutes et tous les élèves. Elles défendent une formation de qualité et un droit à la formation pour chaque élève, quel que soit son parcours.

La version minimaliste « 10+4 » impliquerait une péjoration de la formation en école obligatoire. Il est, dès lors, totalement impensable de promouvoir aujourd'hui un système qui diminuerait d'une année la scolarité obligatoire pour certains élèves. Cette version signifierait de facto un modèle de formation de base au rabais, ce à quoi les trois organisations syndicales sont radicalement opposées.

La solution « 11+4 » impliquera d'engager des moyens supplémentaires au secondaire II, mais conserver onze années de scolarité obligatoire avant les quatre ans en école de maturité assurera une formation plus solide et limitera les redoublements au gymnase. C'est donc un investissement nécessaire pour la qualité de notre système de formation. Cette solution nécessitera aussi le renforcement de mesures d'aide aux élèves et aux familles, notamment par des bourses d'études.

Pour finir, une variante « 10+4 » rigidifierait encore plus les passerelles entre les filières et complexifierait davantage l'organisation de la formation dans le canton de Vaud.

Pour toutes ces raisons, la SPV, le SSP et SUD-Éducation soutiennent un système « 11+4 » pour que chaque élève ait droit à une formation obligatoire complète.

Pour la SPV
Gregory Durand
www.spv-vd.ch

Pour le SSP
Cora Antonioli
www.ssp-vaud.ch

Pour SUD-Éducation
Françoise-Emmanuelle Nicolet
www.svms.ch et www.avmg.ch

Argumentaire : La variante « 10+4 » impliquerait ...

DANS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Suppression d'une année d'école obligatoire

Péjoration de l'accompagnement des élèves à l'école obligatoire avec une année de formation en moins

Obligation pour les élèves de choisir une année plus tôt leur future orientation (orientation/sélection encore plus précoce)

Augmentation de la pression de la sélection / orientation

Inadéquation avec le Plan d'études romand (PER) qui planifie les objectifs du cycle 3 en trois ans

DANS LES ÉCOLES DE MATURITÉ GYMNASIALE

Des élèves plus jeunes et moins formé·e·s pour commencer l'École de maturité

11+4, c'est la possibilité d'accroître les chances de réussite des élèves

DANS LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Le « 10+4 » renforcerait la sélection précoce et rendrait plus difficiles les passerelles entre les filières de formation au secondaire II.

Le « 10+4 » ne changerait rien au fait que l'âge moyen d'entrée en formation professionnelle duale est de plus en plus élevé (plus de 18 ans) et qu'il faut renforcer la formation générale au secondaire II, dans toutes les filières ((pré)professionnelle, commerce, culture générale, maturité).

POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT·E·S

Des pertes d'emploi massives dans les cycles 2 et 3

*Des réorientations de carrière potentiellement forcées, compliquées et longues
(Difficulté d'une reconversion professionnelle)*

AU NIVEAU DU FINANCEMENT

Investir des moyens nécessaires pour une formation de qualité !

Le « 11+4 », c'est aussi réduire les échecs et donc les coûts